Un procès ajourné pour cause de ramadan

06/09/2008 à 11h40

Un procès d'assises concernant plusieurs braquages commis à Rennes et St-Malo en 2000 et 2001 a été renvoyé au 19 janvier 2009. Ce renvoi est dû… à l'observation du ramadan par l'accusé .

L'un des avocats explique que *«les contraintes du ramadan place leur client dans une position de faiblesse physique»* et que, le procès devant se tenir le 16 septembre, *« cela l'empêcherait de pouvoir se défendre correctement*.» Le juge leur a donné raison et a accepté le renvoi du procès, à la fureur des avocats des parties civiles, qui trouvent ce renvoi aberrant : *« c'est la première fois qu'on voit cela en France, nous ne sommes plus dans une République laïque»*. (source) (via Yann)

Le parquet de Rennes, au cours d'une conférence de presse, a démenti que le ramadan ait été retenu comme motif de renvoi, affirmant que la décision avait été prise "au regard d'autres éléments du dossier".

Quoi qu'il en soit, le petit monde politico-médiatique est en émoi; même Fadela Amara y est allée de sa critique, en disant que *c'«est un coup de canif qu'on tente de porter à la République laïque»*. Tout ceci rappelle la condamnation du divorce pour raisons islamiques qui mélangeait déjà islam, justice et laïcité et qui semble être le seul domaine où le microcosme est encore capable de faire preuve d'un peu d'indignation face à la déliquescence de nos institutions.